Informations de base

1994/2007(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Santé publique et développement: politique de la Communauté et des États membres en matière de SIDA dans les PVD **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies 6.40.12 Relations avec les pays en développement en général	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/01/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1993)0479	Résumé
07/02/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/1995	Vote en commission		
30/05/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0146/1995	
13/11/1995	Débat en plénière		Résumé
15/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2007(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/3/05191

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0146/1995 JO C 183 17.07.1995, p. 0003	30/05/1995	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0543/1995 JO C 323 04.12.1995, p. 0026-0045	15/11/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1993)0479	07/01/1994	Résumé

Santé publique et développement: politique de la Communauté et des États membres en matière de SIDA dans les PVD

1994/2007(COS) - 07/01/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission vise à présenter la politique de la Communauté et de ses Etats membres en matière de SIDA dans les PVD. Selon cette communication, on prévoit que, d'ici l'an 2000, 40 millions de personnes seront infectées par le virus, dont la majeure partie (80 à 90%) dans les PVD. La communication propose des solutions pour aider ces populations à relever le défi posé par le SIDA et donc pour enrayer l'épidémie. La principale solution consiste à soutenir les efforts de prévention en temps opportun et une série d'objectifs prioritaires sont proposés : - permettre aux gouvernements de minimiser la propagation de l'épidémie tout en prévenant la discrimination et l'exclusion des personnes infectées; - permettre au secteur de la santé de faire face au SIDA d'un point de vue économique; - aider à réduire l'impact de l'épidemie sur l'économie locale; - accroître la connaissance des modes de transmission du SIDA. Une ligne budgétaire communautaire consacrera en 1994, 12,5 millions d'Ecus pour prévenir le SIDA dans les PVD.

Santé publique et développement: politique de la Communauté et des États membres en matière de SIDA dans les PVD

1994/2007(COS) - 15/11/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gerhard SCHMID (PSE, D), le Parlement européen a principalement insisté sur le lien existant entre Sida et pauvreté. Il a particulièrement insisté sur l'hypothèque que fait planer cette pandémie sur les systèmes de santé des pays en voie de développement. Dans un contexte où les moyens financiers sont limités, il a plaidé pour qu'ils soient utilisés à pleine efficacité. Il demande que toute la politique de développement de la Communauté intègre la variable Sida et, dans ce cadre, que la Commission propose un programme d'action de lutte contre le Sida dans les PVD qui soit mis en oeuvre en coopération et/ou collaboration avec les gouvernements et ONG locales. Ce dernier devrait se concentrer sur les principaux éléments suivants : -constituer des stocks de sang non contaminé par le VIH et interdire la vente non contrôlée de sang; -renforcer les systèmes d'information de personnel médical en matière transfusionnelle; -encourager l'utilisation de seringues à usage unique; -renforcer l'information des vecteurs d'opinion (enseignants, responsables locaux, journalistes...) et à ce titre, promouvoir la distribution de radio pour l'information du public; -responsabiliser la population à l'usage du préservatif; -mener une politique de prévention de la maladie auprès des femmes et des enfants; -aider à la création de structures d'accueil; -encourager toutes les mesures prophylactiques. Il demande, en outre, qu'une attention plus forte soit accordée à la situation socio-économique des malades du Sida. Toutes les actions doivent se concentrer sur les régions les plus pauvres des PVD. Il s'insurge tout particulièrement contre toutes les formes de "tourisme sexuel" qui favorise la contagion et demande que des mesures soient prises pour réprimer ce type de tourisme. Il propose entre autre la création d'une base de données sur les statistiques mondiales en matière de Sida et que des recherches soient entamées auprès de populations locales pour que les conséquences morales du préservatif ne soit pas un frein à son utilisation. Il souligne avec force qu'une lutte contre le Sida passe indiscutablement par une concertation plus forte entre les politiques de la Communauté et celles des Etats membres en la matière. Il demande enfin que les Nations Unies décrètent une "Décennie de la lutte contre le Sida" dans le cadre de laquelle des efforts coordonnés seraient déployés pour lutter contre cette maladie.